



MARCHES PUBLICS DE TECHNIQUE DE L'INFORMATIQUE

VILLE DE ROYAN
(Pouvoir adjudicateur)
Commande Publique
Affaires Juridiques
80 avenue de Pontaillac
CS 80218
17205 ROYAN Cedex

FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES ET AUDIOVISUEL POUR LES BESOINS DES ECOLES PUBLIQUES DE LA VILLE DE ROYAN

Lot n°1 : fourniture de matériels informatiques

Acte d'Engagement du lot n° 1

N° de marché



ACTE D'ENGAGEMENT

×	Maître de l'Ouvrage (pouvoir adjudicateur) :
	VILLE DE ROYAN
*	Code d'identification national de la Ville de ROYAN (= n° de SIRET) :
	211 703 061 000 13
	Objet du Marché :
	FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQYUES ET AUDIOVISUEL POUR LES BESOINS DES ECOLES PUBLIQUES DE LA VILLE DE ROYAN.
	Mode de passation et forme de marché :
	Accord-cadre a Bon de commande Mono-attributaire passe en application en application des dispositions des articles 4 et 42-2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (OMP) et 27, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (DMP) .
	Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de
	créances :
	Monsieur le Député-Maire
×	Ordonnateur :
	Monsieur le Député-Maire
¥	Comptable public assignataire des paiements :
	Monsieur le Trésorier Principal de ROYAN

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER: CONTRACTANT
Article 2 : Offre de Prix
ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE ET CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION
Article 4 : Paiement
ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES
Article 6 : Origine des Fournitures

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

Annexe n° 1 : Relative a la Declaration de Sous-traitance

Annexe N° 2 : Designation des Co-traitants et Repartition des Prestations

Lot n°1- fourniture de matériels informatiques

ARTICLE PREMIER: CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du marché, et des documents qui y sont mentionnés, conformément à leurs clauses et stipulations, et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 48 de l'OMP ainsi que toute déclaration sur l'honneur relative au respect des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (article 48-I-1° du DMP), soit dans le cadre du dispositif MPS (Marché Public Simplifié) tel que décrit dans le règlement de la consultation, objet des présentes, ou hors du cadre dudit dispositif,

Le signataire (Candidat individuel),	
M Thierry CATTOUX	
Agissant en qualité de Président	
m'engage sur la base de mon offre et po	our mon propre compte ;
Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique :	
Numéro de téléphone :	Télécopie :
Numéro de SIRET :	Code APE :
Numéro de TVA intracommunautaire	

engage la société SERIANS SAS sur la base de son offre ;
Nom commercial et dénomination sociale
SERIANS SAS
Adresse
8 Allée du Nautilus
Pôle Jules Verne
80003 AMIENS Cedex 1
Adresse électronique : marches-publics@serians.fr
Numéro de téléphone : 03.22.66.42.42 Télécopie : 03.22.52.42.77
Numéro de SIRET : 691 720 809 00207 Code APE : 4651Z
A défaut de SIRET pour les opérateurs économiques étrangers :
un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un
répertoire figurant dans la liste des I.C.D. :
Numéro de TVA intracommunautaire : FR20691720809
Le mandataire (Candidat groupé),
М
Agissant en qualité de
désigné mandataire : du groupement solidaire
solidaire du groupement conjoint
non solidaire du groupement conjoint
Nom commercial et dénomination sociale
Adresse

Adresse électronique :	
Numéro de téléphone :	Télécopie :
Numéro de SIRET :	Code APE :
A défaut de SIRET pour les opérateurs économiques étra un numéro d'identification européen ou international	
répertoire figurant dans la liste des I.C.D. :	
Numéro de TVA intracommunautaire :	
S'engage, au nom des membres du groupement	¹ , sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives , les prestations demandées dans les conditions définies ciaprès ;

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée dans les documents de la consultation.

Je reconnais expressément prendre connaissance de la possibilité d'exercer un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois à compter de la publicité par toute mesure appropriée (affichage, avis d'attribution...) de la date de signature du marché et de ses modalités de consultation, à savoir la consultation des documents auprès du service Commande Publique Affaires Juridiques (C.P.A.J.), 80 avenue de Pontaillac, 17200 ROYAN dans le respect des secrets protégés par les dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration en consultant le site internet de la Ville de ROYAN à l'adresse suivante : http://www.ville-royan.fr (rubrique « Economie/Marchés publics ») et/ou le site internet du profil acheteur SUD-OUEST MARCHES PUBLICS à l'adresse électronique suivante : http://www.sudouest-marchespublics.com/accueil.htm.

Par conséquent, je ne pourrais en aucun cas opposer une méconnaissance du délai et des modalités d'exercer ledit recours précité.

A.E.

¹ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

En cas de discordance entre les dispositions du présent marché et le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Fournitures Courantes et de Services (C.C.A.G.FCS), les présentes prévalent.

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

Les prix sont ceux mentionnés dans l'offre de prix et seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées. Seuls les prix unitaires sont contractuels, les quantités étant données à titre indicatif et n'engageant pas le pouvoir adjudicateur. D'une manière générale, en cas de discordance entre des montants figurant en chiffres et ceux en lettres, seuls les montants indiqués en lettres prévaudront à défaut d'avoir fait l'objet d'une rectification lors d'échanges dans le cadre de précisions demandées par le pouvoir adjudicateur, ou lors de la négociation éventuelle ou de mise au point avec le(s) candidat(s) retenu(s).

L'évaluation de l'ensemble de la prestation telle qu'elle résulte de l'état des prix décomposés et figurant à l'annexe financière jointe au présent acte d'engagement est fixée forfaitairement à est décomposée dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et de la T.V.A. :

pour la solution de base :

(à compléter par le candidat)

Montant H.T.	16595.43
T.V.A. (taux de 20 %)	3319.08
Montant T.T.C.	19914.52
Soit en toutes lettres T.T.C.	Dix-neuf mille neuf cent quatorze euros et cinquante-deux centimes

Montant Minimum du lot n°1: 5 000 € H.T. Montant Maximum du lot n°1: 20 000 € H.T.

Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :

- Le ou les actes spéciaux de sous-traitance n°......annexé(s) au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.
- Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.
- Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant Hors Taxes	Euros
TVA (taux de%)	Euros
Montant Toutes Taxes Com	prises :Euros
Soit en lettres	
:	
, , ,	actante se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les
En cas de groupement solidai	e, le paiement est effectué sur ² ;
un compte unique ouvert	au nom des membres du groupement ou du mandataire,
les comptes de chacun dannexe du présent document.	les membres du groupement suivant les répartitions indiquées en
NB: Si aucune case n'e	t cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir

adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.A.P. s'appliquent.

² Cocher la case correspondant à votre situation

Conformément au C.C.A.P. la ou les entreprises ci-après désignées :

refusent³ de percevoir l'avance,

acceptent de percevoir l'avance.

NB: Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir

adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

ARTICLE 3: DUREE DU MARCHE ET CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

Le marché commence à la date de notification pour l'ensemble des lots.

Le marché est conclu pour une période initiale de un (1) an, à compter de la notification du marché. Ce marché peut être reconduit tacitement deux fois pour une période de un (1) an chacune. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins deux (2) mois avant la fin de la durée de validité du

Les autres délais d'exécution des prestations seront repris, le cas échéant, à chaque bon de

commande.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter

le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Ouvert au nom de : SERIANS SAS

Pour les prestations suivantes : Fourniture de matériels informatiques et audiovisuels pour les

besoins des écoles publiques de la ville de Royan

Domiciliation : Caisse d'Epargne de Picardie

Code Banque : 18025 Code Guichet : 00200 N° de compte : 08101401806

Clé RIB: 90 IBAN: FR76 1802 5002 0008 1014 0180 690 BIC: CEPAFRPP802

Cocher la case correspondant à votre situation

A.E.

Ouvert au nom de ;
Pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code Banque ; Code Guichet ; N° de compte ;
Clé RIB : BIC : BIC :
Pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code Banque : Code Guichet : N° de compte ;
Clé RIB : BIC :
ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES
En cas de manquement à la réglementation relative au travail dissimulé, le pouvoir adjudicateur, donneur d'ordre, peut appliquer au titulaire une pénalité égale à 10 % du montant du contrat si ce dernier ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L.8221-3 à L. 8221-5 du Code du Travail.
Si, dans le cadre du dispositif d'alerte, le cocontractant n'a pas donné suite à la mise en demeure de régulariser sa situation, le pouvoir adjudicateur pourra soit appliquer la pénalité contractuelle ciavant dénommée, soit rompre le contrat, sans indemnités, aux frais et risques du titulaire du marché.
ARTICLE 6 : ORIGINE DES FOURNITURES ⁴ (à remplir si marché de fournitures)
Pays de l'UE (Union Européenne) 100% Pays signataires de l'AMP (accord sur les marchés publics (1994) entré en vigueur au 01/01/1996) Autres pays :

Rayer les mentions inutiles

ARTICLE 7: ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs, que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 48-I-1° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

En sus de l'obligation de transmission des documents de candidature définis dans le règlement de consultation, soit dans le cadre du dispositif MPS (Marché Public Simplifié) ou hors du cadre dudit dispositif, et sous peine de résiliation du marché aux torts du titulaire, je m'engage à fournir, en application des dispositions de la réglementation portant sur les marchés publics et du code du travail (CT), les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D.8222-5 du C.T. (puis tous les six mois durant la période d'exécution du marché) :
- une attestation de fourniture de déclarations sociales datant de moins de 6 mois (article D. 8222-5-1° du C.T.), dite attestation de vigilance,
- . les justificatifs d'immatriculation (article D. 8222-5-2° du C.T. et article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).
- dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du C.T.) (dispositif d'alerte article L. 8222-6 du C.T. et article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).
- attestation d'assurance décennale (uniquement pour les marchés publics de travaux hormis ceux mentionnés à l'article L. 243-1-1 du Code des Assurances) (article L. 241-1 alinéa 2 du Code des Assurances) ;
- les attestations d'assurance éventuelles demandées au titre de l'article 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
- (cf. article 4.1 du présent règlement de consultation);

Situation où le cocontractant est établi ou domicilié à l'étranger

En sus de l'obligation de transmission des documents de candidature définis dans le règlement de consultation, et sous peine de résiliation du marché au torts du titulaire, je m'engage à fournir, en application de la réglementation portant sur les marchés publics et du code du travail, notamment les articles D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail, et ce tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les documents suivants :

- un document attestant de la régularité de ma situation sociale au regard du règlement (CE) n°883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que je suis à jour de mes déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du Code de la Sécurité Sociale (article D.8222-7-1°- b) du C.T.) (article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) ;
- au titre de la régularité fiscale, si je suis assujetti à la T.V.A. en France, un document mentionnant :
 - mon numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du Code Général des Impôts, ou, si je n'y suis pas tenu, un document mentionnant mon identité et mon adresse, ou de mon représentant fiscal ponctuel en France (article D. 8222-7-1°- a) du C.T.) (article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) ;
- dans le cas où mon immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire (article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :
 - soit un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription (article D.8222-7-2° a) du C.T.)
 - soit un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel (article D.8222-7-2°- b) du C.T.)
 - pour les entreprises en cours de création : un document émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre datant de moins de 6 mois (article D.8222-7-2°- c) du C.T.),
- dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du C.T.).

je m'engage à fournir, dans le cadre d'un détachement éventuel d'un ou plusieurs salariés, et ce, à chaque détachement de salarié(s), une copie de la déclaration de détachement transmise à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (D.I.R.E.C.C.T.E.) et une copie du document désignant mon représentant en France (article R. 1263-12 du C.T.).

Je m'engage à fournir, lors de la conclusion du marché, en application des dispositions de l'article 51-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour prouver notamment la régularité de ma situation fiscale et sociale, si je suis établi dans un Etat autre que la France, une déclaration sous serment, en remplacement des documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par mes soins devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de mon pays d'origine ou d'établissement.

De plus, et sous peine des mêmes sanctions, je m'engage à fournir obligatoirement chaque année, si la durée du contrat est supérieure à un an, les attestations d'assurances à jour désignées dans le règlement de la consultation.

Je reconnais également avoir pris connaissance, après la signature du marché, qu'en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 48 et 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail conformément à l'article 51-III du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, il pourra être fait application à mes torts des conditions de résiliation prévues par le marché.

J'accepte sans réserve les clauses du C.C.A.P. du présent marché, ainsi que les autres pièces du marché dont les originaux conservés par la collectivité font seuls foi.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A AMIENS.
Le 26-08-16

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Patrick MARENGO, Premier Adjoint au maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, lui portant délégations de fonctions et de signature, rendu executoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

A ROYAN Le 17 JAN. 2017

DE ROZ

Pour Le Député-Maire Et par délégation, Le Premier Adjoint,

Patrick MARINGO

Elle est complétée par les annexes suivantes :
Annexe n°1 relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement ;
Autres annexes (A préciser)

⁵ Cocher la case correspondante

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé :		
Le titulaire signera la formule ci-des	ssous :	
« Reçu à titre de notification une c	opie du présent mar	ché »
Α	le	6
Signature		

En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandé avec accusé de réception) : Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du marché)

⁶ Date et signature originales

COMMANDE PUBLIQUE

ANNEXE N°1: DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITIONS DES PRESTATIONS AFFAIRES JURIDIQUES

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.T.C.
Raison Sociale : SIREN :				
N° TVA intracommunautaire :				
Adresse :				
Raison Sociale :				
SIREN :Code APE				
N° TVA intracommunautaire :				
Adresse :				

	Totaux
nautaire :	

N° TVA intracommunautaire :

Adresse :

Raison Sociale : SIREN : Page 2 sur 19

En provenance de: ERIANS SAS 8 Allei du Nouthus Pôle Tules France	Numéro de l'AR: AR 2C 109 690 3677 4		一元光光
On Anima ()	Renvoyer à	FRAB	
Présenté / Avisé le : / / Distribué le : 23 / 02 / 2017	Ville de Royan	55	
Je soussigné déclare être □Le destinataire □Le mandataire □Le ma	Hôtel de Ville (In/o Ed	les lot 1)	
CNI/Permis de conduire él : 03 22.66 42 42 Amiens Cada	2 d'Unit de Poulselles		
LA POSTE AGRÉMENT N° C803	17705 ROYAN Cedes		
	1 111 111111		